

**CHO-BOND® 2165 Partie A**

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 1 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit : CHO-BOND® 2165 Partie A**Code(s) de produits :** 50-01-2165-0000; 50-02-2165-0000; 50-04-2165-0000; 50-05-2165-0000**No. de FDS :** PHC-060 EUG**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**: Agent de scellement fluoropolymère conducteur à base de solvant.
Type d'utilisation: utilisation professionnelle
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:****Service Chimie**05 Place de l'Eglise
Passage du porche
77400 - Saint Thibault des Vignes-FranceChomerics Europe
Parker Hannifin Ltd., Seal Group
Unit 6 Century Point
Halifax Road, High Wycombe
Bucks, HP12 3SL
United KingdomE-Mail: contact@service-chimie.fr
Site web: www.service-chimie.fr**Téléphone :** +33 (01) 64 30 89 22**1.4 Numéro d'appel d'urgence :** 001-352-323-3500 (INFOTRAC - U.S.)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Liquide brun. Odeur de solvant.

Dangers les plus importants:

Liquide et vapeurs inflammables Peut être enflammé par une flamme ouverte.

Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce mélange est classifié dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008. Classification:

Liquide inflammable - Catégorie 3; H226

Dommage/irritation de l'œil - Catégorie 2; H319

EUH066

2.2 Éléments d'étiquetage*Pictogrammes de danger*



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 2 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Mention d'avertissement:

Attention!

Mentions de danger:

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P210 - Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. - Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du dioxyde de carbone, du sable sec, une poudre sèche ou une mousse résistant aux alcools comme moyen d'extinction.
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Informations Additionnelles sur les Dangers:

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. La présence d'eau peut provoquer une hydrolyse lente, ce qui donne : acid acétique; Butan-1-ol. L'acide acétique est nocif. Butan-1-ol est nocif. À la fin du processus de durcissement, ces produits d'hydrolyse ne se dégagent plus. Irritant léger pour le système respiratoire. Risque de causer la dépression du système nerveux central. L'inhalation de fumées, peut avoir comme conséquence la fièvre des fondeurs, une maladie semblable à la grippe. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Sous forme de poussière finement fragmentée, l'argent provoque une décoloration cutanée en cas de contact avec la peau et une argyrose en cas d'inhalation.

Évaluation PBT:

Cette mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique - Mélange de: Substances inorganiques en poudre; Esters; oxyde de silicium; Hydrocarbures; Fluoropolymère; Triazole aromatique.

Les substances suivantes seront indiqués conformément à la législation:

Nom chimique:	No. CAS	No. CE	Concentration	Classification CLP
Cuivre	7440-50-8	231-159-6	65.0 - 75.0	Non dangereux(se). Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.
xylyène	1330-20-7	215-535-7	3.0 - 7.0	Flam. Liq. 3; H226 *Acute Tox. 4; H312 *Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 3 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Acide isophthalique polymérisé avec le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, l'acide adipique, l'hexane-1,6-diol et l'anhydride phtalique	72259-84-8	500-250-5	3.0 - 7.0	Pas d'information disponible.
argent	7440-22-4	231-131-3	1.0 - 5.0	Non dangereux(se). Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.
Triazole aromatique	De propriété	De propriété	1.0 - 2.0	Eye Dam. 1; H318 (Classification du fournisseur)
Acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	1.0 - 2.0	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066

Note:

*Les classifications de toxicité aiguë du CLP mentionnées ci-dessus pour les produits chimiques qui suivent sont les « Classifications minimales » xylène.

Pour le texte complet des énoncés H qui ne sont pas mentionnés dans cette section ou dans la section 2, voir la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Ingestion* : Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
- Inhalation* : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, un larmoiement, une tuméfaction et une vision trouble.
Irritant léger pour le système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la production de muqueuses et de la difficulté à respirer. En concentrations extrêmement élevées, risque également de causer la nausée, le vomissement, des étourdissements et autres symptômes de dépression du système nerveux central. L'inhalation de fumées, peut avoir comme conséquence la fièvre des fondeurs, une maladie semblable à la grippe. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent inclure fatigue, vomissement, douleurs musculaires et souffle court.
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sous forme de poussière finement fragmentée, l'argent provoque une décoloration cutanée en cas de contact avec la peau et une argyrose en cas d'inhalation.

**CHO-BOND® 2165 Partie A**

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 4 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction approprié

: Dioxyde de carbone (CO₂); Produit sec; Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inapproprié

: Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Liquide et vapeurs inflammables Peut être enflammé par une flamme ouverte.
La présence d'eau peut provoquer une hydrolyse lente, ce qui donne: acid acétique; Butan-1-ol. À la fin du processus de durcissement, ces produits d'hydrolyse ne se dégagent plus. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: Oxydes de carbone; Oxydes de métal; Hydrocarbures; Aldéhydes; Chlorure d'hydrogène; Fluorure d'hydrogène; formaldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau et le sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Ramasser et mettre dans des contenants correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

6.4 Référence à d'autres sections

: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées.

S.A.R.L. au capital de 150 000 € - R.C.S. Meaux 331 915 645



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 5 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- : Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Défense de fumer. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Produit de scellement

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

<u>Limites d'exposition:</u>			
<u>Nom chimique:</u>	<u>Limites d'exposition</u>	<u>Type</u>	<u>Remarques</u>
Acétate de n-butyle	150 ppm (720 mg/m ³) (VME)	Finlande (OEL)	Aucun(e).
	200 ppm (960 mg/m ³) (VEL)		
	150 ppm (710 mg/m ³) (VME)	France (OEL)	Aucun(e).
	200 ppm (940 mg/m ³) (VEL)		
	950 mg/m ³ (VME)	Hongrie (OEL)	Aucun(e).
	950 mg/m ³ (VEL)		
	200 mg/m ³ (VME)	Pologne (OEL)	Aucun(e).
	950 mg/m ³ (VEL)		
150 ppm (724 mg/m ³) (VME)	Espagne (OEL)	Aucun(e).	
200 ppm (965 mg/m ³) (VEL)			
150 ppm (724 mg/m ³) (VME)	Le Royaume Uni (Le Royaume Uni (WELs))	Aucun(e).	
200 ppm (966 mg/m ³) (VEL)			
Acide isophtalique polymérisé avec le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, l'acide adipique, l'hexane-1,6-diol et l'acétate de n-butyle	Aucun à notre connaissance.	Union Européenne (OEL)	Aucun(e).
argent	0,1 mg/m ³ (VME)	Union Européenne (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (VME)	Finlande (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (VME)	France (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (inhalable) (VME)	Allemagne (OEL)	(facteur d'exposition 8)
	0,1 mg/m ³ (VME) 0,4 mg/m ³ (VEL)	Hongrie (OEL)	Aucun(e).



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 6 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

	0,1 mg/m ³ (VME)	Italie (OEL)	Aucun(e).
	0,05 mg/m ³ (VME)	Pologne (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (VME)	Espagne (OEL)	Aucun(e).
	0,1 mg/m ³ (VME)	Le Royaume Uni (Le Royaume Uni (WELs))	Aucun(e).
Cuivre	1 mg/m ³ ; 0,1 mg/m ³ (Poussière respirable) (VME)	Finlande (OEL)	Aucun(e).
	0,2 mg/m ³ (fumées); 1 mg/m ³ (poussières) (VME) 2 mg/m ³ (poussières) (VEL)	France (OEL)	Aucun(e).
	1 mg/m ³ ; 0,1 mg/m ³ (fumées) (VME) 4 mg/m ³ ; 0,4 mg/m ³ (fumées) (VEL)	Hongrie (OEL)	Aucun(e).
	0,2 mg/m ³ (fumées); 1 mg/m ³ (poussières) (VME)	Espagne (OEL)	Aucun(e).
	0,2 mg/m ³ (fumées); 1 mg/m ³ (poussières) (VME) 2 mg/m ³ (poussières) (VEL)	Le Royaume Uni (Le Royaume Uni (WELs))	Aucun(e).
Triazole aromatique	Pas d'information disponible.	Union Européenne (OEL)	Aucun(e).
xylène	50 ppm (221 mg/m ³) (VME) 100 ppm (442 mg/m ³) (VEL)	Union Européenne (OEL)	Possibilité d'assimilation considérable par la peau
	50 ppm (220 mg/m ³) (VME) 100 ppm (440 mg/m ³) (VEL)	Finlande (OEL)	Potentiel d'absorption cutanée
	50 ppm (221 mg/m ³) (VME) 100 ppm (442 mg/m ³) (VEL)	France (OEL)	Risque d'absorption cutanée
	100 ppm (440 mg/m ³) (facteur d'exposition 2) (VME)	Allemagne (OEL)	Notation cutanée
	221 mg/m ³ (VME) 442 mg/m ³ (VEL)	Hongrie (OEL)	Potentiel d'absorption cutanée
	50 ppm (221 mg/m ³) (VME) 100 ppm (442 mg/m ³) (VEL)	Italie (OEL)	Peau - Potentiel d'absorption cutanée
	100 mg/m ³ (VME)	Pologne (OEL)	Notation cutanée
	50 ppm (221 mg/m ³) (VME) 100 ppm (442 mg/m ³) (VEL)	Espagne (OEL)	Peau - Potentiel d'absorption cutanée
	50 ppm (220 mg/m ³) (VME) 100 ppm (441 mg/m ³) (VEL)	Le Royaume Uni (Le Royaume Uni (WELs))	Potentiel d'absorption cutanée

**CHO-BOND® 2165 Partie A**

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 7 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Indices d'exposition biologique:

France. Indicateurs biologiques de l'exposition (Institut national de recherche et de sécurité, INRS, ND2065)

xylène (CAS # 1330-20-7)

1500 mg/g Créatinine, Déterminant: Acide méthylhippurique, Spécimen: Urine

Finlande. HTP-arvot, App 2., Valeurs biologiques limite, (BRA/BGV), Ministère de la santé et des affaires sociales

xylène (CAS # 1330-20-7)

5 mmol/L, Déterminant: Acide méthylhippurique, Spécimen: Urine

Allemagne. TRGS 903, Liste BAT (Valeurs limites biologiques)

xylène (CAS # 1330-20-7)

1,5 mg/L, Déterminant: xylène, Spécimen: Sang

2000 mg/L, Déterminant: Acide méthyl hippurique (tolur-), Spécimen: Urine

Hongrie. Décret joint relatif à la sécurité chimique sur le lieu de travail N° 25/2000 (Annexe 2): Valeurs limites acceptables des indices d'exposition biologique

xylène (CAS # 1330-20-7)

1500 mg/g Créatinine, Déterminant: Acide méthylhippurique, Spécimen: Urine

860 µmol/mmol Créatinine, Déterminant: Acide méthylhippurique, Spécimen: Urine

Espagne. Valeurs limites biologiques (VLB), Limites de l'exposition professionnelle aux substances chimiques, Tableau 4

xylène (CAS # 1330-20-7)

1 g/g Créatinine, Déterminant: Acide méthylhippurique, Spécimen: Urine

UK. EH40 Valeurs guides pour la surveillance biologique [Biological Monitoring Guidance Values (BMGV)]

xylène (CAS # 1330-20-7)

650 mmol/mol Créatinine, Déterminant: Acide méthylhippurique, Spécimen: Urine

Le niveau sans effet dérivé (DNEL): Pas d'information disponible.

La concentration prévisible sans effet (PNEC): Pas d'information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposit

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Veiller à une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser un équipement de ventilation électrique et anti-explosion. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

: Porter des gants de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive UE 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Porter des vêtements de protection adéquats. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.

Protection des yeux/du visage

: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter selon besoins: Lunettes de sécurité avec protections latérales; Lunettes de sécurité à protection intégrale. Un écran facial complet peut également être nécessaire. Voir également EN166.

Autre équipement de protection

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

S.A.R.L. au capital de 150 000 € - R.C.S. Meaux 331 915 645



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 8 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les poussières, les fumées ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide brun.
Odeur	: Odeur de solvant.
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible.
pH	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: 29°C (Basé sur les ingrédients)
Point d'éclair (Méthode)	: coupelle fermée
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)	: 1% (Basé sur les ingrédients)
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)	: 7% (Basé sur les ingrédients)
inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	: Pas d'information disponible.
Température de décomposition	: Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	: Aucun à notre connaissance.
Propriétés explosives	: Non-explosif
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point de fusion/point de congélation	: Pas d'information disponible.
Densité relative	: 2,75
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Autres solubilité(s)	: Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	: Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	: Plus lourd que l'air.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas d'information disponible.
Viscosité	: Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation (BuAe = 1)	: Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Matières volatiles (% en poids)

: < 10%

Composés organiques volatils (COV)

: 200,4 g/L

**CHO-BOND® 2165 Partie A**

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 9 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité** : N'est normalement pas réactif. La présence d'eau peut provoquer une hydrolyse lente, ce qui donne : acid acétique; Butan-1-ol. À la fin du processus de durcissement, ces produits d'hydrolyse ne se dégagent plus.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- 10.4 Conditions à éviter** : Sources directes de chaleur. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
- 10.5 Matières incompatibles** : Oxydants forts; Acides forts; Composés halogénés; métaux réactifs; Eau
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Aucun à notre connaissance.
La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: Oxydes de carbone; Oxydes de métal; Hydrocarbures; Aldéhydes; Chlorure d'hydrogène; Fluorure d'hydrogène; formaldéhyde.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

- Toxicité aiguë** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas considéré être un produit chimique de toxicité aiguë.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas considéré être corrosif ou irritant pour la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Ce mélange est classifié dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008. Classification: Dommage/irritation de l'œil - Catégorie 2. Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
- Mutagénicité sur les cellules germinales** : Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
- Cancérogénicité** : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
- Toxicité pour la reproduction** : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas sujet à causer de toxicité pour les organes cibles à la suite d'une seule exposition.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas sujet à causer de toxicité pour les organes cibles à la suite d'expositions répétées.
- Danger par aspiration** : Selon les critères de classification de l'Union européenne, ce produit n'est pas considéré être un risque d'inhalation pour les humains.
- Données toxicologiques** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
ETA cutanée= 20 000 mg/kg
ETA inhalation (vapeurs) = 220 mg/L/4H
Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 10 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

<u>Nom chimique</u>	CL50 (4h)	DL50	
	Inhalation, rat	<u>(Orale, rat)</u>	<u>(Lapin, cutanée)</u>
Cuivre	> 5,11 mg/L (poussières) (Aucune mortalité)	> 2500 mg/kg	> 2000 mg/kg
xylène	6350 ppm (27,6 mg/L) (vapeurs)	3253 mg/kg	12 180 mg/kg
Acide isophtalique polymérisé avec le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, l'acide adipique, l'hexane-1,6-diol et l'anhydride phtalique	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.
argent	> 5,16 mg/L (poussières) (Aucune mortalité)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Triazole aromatique	Pas d'information disponible.	3200 mg/kg (fournisseur)	Pas d'information disponible.
Acétate de n-butyle	> 6867 ppm (32,6 mg/L) (vapeur) 1,802 mg/L (aérosol)	10 700 mg/kg	> 5000 mg/kg

Voies d'exposition : Contact avec les yeux; Contact avec la peau; Absorption par la peau; Inhalation; Ingestion

Effets d'une exposition aiguë

: *Inhalation*: Irritant léger pour le système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la production de muqueuses et de la difficulté à respirer. En concentrations extrêmement élevées, risque également de causer la nausée, le vomissement, des étourdissements et autres symptômes de dépression du système nerveux central. L'inhalation de fumées, peut avoir comme conséquence la fièvre des fondeurs, une maladie semblable à la grippe. Les symptômes de la fièvre des fondeurs peuvent inclure fatigue, vomissement, douleurs musculaires et souffle court.

Contact avec la peau: Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Peut être absorbé par la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure picotements, larmoiement, rougeur, oedème et une vision floue.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).

Risque d'effets chroniques sur la santé

: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres dangers importants

: Sous forme de poussière finement fragmentée, l'argent provoque une décoloration cutanée en cas de contact avec la peau et une argyrose en cas d'inhalation. La présence d'eau peut provoquer une hydrolyse lente, ce qui donne: acid acétique; Butan-1-ol. Butan-1-ol est nocif. L'acide acétique est nocif.



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 11 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Ne pas décharger dans l'environnement.
Ce produit contient également: Cuivre. La toxicité aiguë du cuivre pour les espèces aquatiques varie considérablement par la forme chimique et est en corrélation avec la disponibilité de cuivre ionique libre. La toxicité aquatique est très variable, non seulement par l'organisme, mais par des caractéristiques physiques et chimiques de l'eau elle-même.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Écotoxicité data:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les poissons</u>		
		<u>CL50 / 96h</u>	<u>NOEL / 21 jour</u>	<u>Facteur M</u>
Cuivre	7440-50-8	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	8,2 mg/L (truite arc-en-ciel)	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
Acide isophtalique polymérisé avec le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, l'acide adipique, l'hexane-1,6-diol et l'anhydride	72259-84-8	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
argent	7440-22-4	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
Triazole aromatique	De propriété	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.
Acétate de n-butyle	123-86-4	18 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les daphnies</u>		
		<u>CE50 / 48h</u>	<u>NOEL / 21 jours</u>	<u>Facteur M</u>
Cuivre	7440-50-8	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	3,2 - 9,56 mg/L (daphnie magna)	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
Acide isophtalique polymérisé avec le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, l'acide adipique, l'hexane-1,6-diol et l'anhydride	72259-84-8	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
argent	7440-22-4	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
Triazole aromatique	De propriété	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.
Acétate de n-butyle	123-86-4	44 mg/L (daphnie magna)	23 mg/L (Références croisées)	Aucun(e).



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 12 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>Toxicité pour les algues</u>		
		<u>EC50 / 96h or 72h</u>	<u>NOEC / 96h or 72h</u>	<u>Facteur M</u>
Cuivre	7440-50-8	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
xylène	1330-20-7	3,2 - 4,9 mg/L/72hr (algues vertes)	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
Acide isophthalique polymérisé avec le 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol, l'acide adipique, l'hexane-1,6-diol et l'anhydride	72259-84-8	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
argent	7440-22-4	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Aucun(e).
Triazole aromatique	De propriété	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.	Pas d'information disponible.
Acétate de n-butyle	123-86-4	675 mg/L/72hr (algues vertes)	200 mg/L/72hr	Aucun(e).

12.2 Persistance et dégradabilité

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables: xylène; Acétate de n-butyle. Contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables: Cuivre; argent.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- : Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
xylène (CAS 1330-20-7)	3,12 - 3,2	50 - 58
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	2,3	15,3

- 12.4 Mobilité dans le sol** : Le produit lui-même n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- : Cette mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6 Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 13 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

Méthodes d'élimination : Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus dangereux. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations réglementaires	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emball	Etiquettes
ADR/RID	UN1866	RESIN SOLUTION	3	III	
Code de classification ADR/RID	F1 - Liquides inflammables ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C				
UE ADR / RID Numéro d'identification de Hasard	30 - matière liquide inflammable (point d'éclair de 23 °C à 60 °C, valeurs limites comprises) ou matière liquide inflammable ou matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60 °C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou matière liquide auto-échauffante				
ADR/RID Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg.				
ICAO/IATA	UN1866	Resin solution	3	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	Consulter les consignes d'emballage pertinentes avant d'expédier cette matière. Reviser les divergences d'états et d'exploitants avant l'expédition de cette matière.				
IMDG	UN1866	RESIN SOLUTION	3	III	
IMDG Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg.				

14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

14.6 Dangers pour l'environnement

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.
- S.A.R.L. au capital de 150 000 € - R.C.S. Meaux 331 915 645



CHO-BOND® 2165 Partie A

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 14 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: Classification conforme au Règlement CE No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des préparations dangereuses.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements:

Aucun des composants sont répertorié de façon spécifique.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications:

Aucun des composants sont répertorié de façon spécifique.

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Aucun des composants sont répertorié de façon spécifique.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

xylène (CAS # 1330-20-7)
Triazole aromatique (De propriété)
Acétate de n-butyle (CAS # 123-86-4)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail:

Aucun des composants sont répertorié de façon spécifique.

Cette Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 telle que révisée à ce jour [y compris le règlement (UE) 2015/830].

Suivre la réglementation nationale pour tout travail avec des agents chimiques.

Législation allemande sur les substances dangereuses pour l'eau VVWWS: Classe de contamination de l'eau (Allemagne): 2 (classifié par l'auteur)

Évaluation de la sécurité chimique

: Le fabricant de ce produit n'a pas conduit d'évaluation de sécurité chimique.

**CHO-BOND® 2165 Partie A**

No de FDS: PHC-060 EU

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa): 18/11/2015

Page 15 de 15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité répond aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel qu'amendé.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende : ADR : Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route
ETA: Estimation toxicité aiguë
CAS: Chemical Abstract Services
CLP: Règlement (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
CE: Communauté européenne
CE50: Concentration effective 50%.
CEE: Communauté économique européenne
NE : Norme européenne
UE : Union européenne
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
IATA: International Air Transport Association
IBC: Conteneur pour vrac
ICAO: International Civil Aviation Organisation
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
NOEC: C oncentration sans effet observé
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OEL: Limites nationales d'exposition professionnelle
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RID : Réglementation internationale du transport des marchandises dangereuses par rail
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
FDS: Fiche de données de sécurité
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
VLEM: Valeur limite d'exposition en milieu de travail

Source d'information : 1. Fiche signalétique du fabricant.
2. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCInfoWeb bases de données, 2015 (CHEMpendium, RTECS, HSDB, INCHEM).
3. Agence européenne des produits chimiques, législation de classification, 2015.
4. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2015.

Date de préparation (jj/mm/aaaa)

: 11/08/2015

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa):

: 11/18/2015

Numéro de Révision

: 2

Informations de révision

: Changement de format mineur.

Phrases H (plein texte): H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H312 - Nocif par contact cutané.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**Autres considérations spéciales pour une manipulation**

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

S.A.R.L. au capital de 150 000 € - R.C.S. Meaux 331 915 645